

Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents

Ce programme a pour objectif de compenser les dommages subis à la suite d'un sinistre ou de son imminence. Une aide financière peut donc être accordée pour :

- la mise en place de mesures préventives temporaires afin de protéger des biens essentiels ou la population;
- la réparation des dommages causés aux biens essentiels;
- les frais excédentaires d'hébergement, de ravitaillement, d'habillement, frais de démolition, dépenses de déménagement ou d'entreposage;
- les frais excédentaires découlant de la mise en œuvre, par la municipalité, de mesures d'intervention et de rétablissement;
- la mise en place de mesures d'urgence relatives à l'imminence d'un mouvement de sol.

Consulter en ligne

- [Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents \(securite-civile/aide-financiere-sinistres/programmes/programme-general-daide-financiere-lors-de-sinistres-reels-et-imminents/en-ligne.html\)](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=56812.pdf)

Télécharger les décrets en format PDF

- [Décret 1271-2011 du 7 décembre 2011 concernant l'établissement du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=56812.pdf)
(<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=56812.pdf>)
- [Décret 1165-2014 du 17 décembre 2014 concernant une modification au Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=62586.pdf)
(<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=62586.pdf>)

[En savoir plus]

- [Aide financière aux sinistrés \(securite-civile/aide-financiere-sinistres.html\)](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=56812.pdf)
- [Frais remboursés pour les citoyens \(securite-civile/aide-financiere-sinistres/citoyens/remboursement-frais.html\)](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=56812.pdf), les [municipalités \(securite-civile/aide-financiere-sinistres/municipalites/depenses-municipalites-sinistres.html\)](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=56812.pdf), les [entreprises \(securite-civile/aide-financiere-sinistres/entreprises/remboursement-frais-entreprises.html\)](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=56812.pdf) et les [organismes \(securite-civile/aide-financiere-sinistres/organismes-aide.html\)](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=56812.pdf)

- [Calcul de l'aide financière pour les municipalités \(securite-civile/aide-financiere-sinistres/municipalites/calcul-municipalites.html\)](#)
- [Sinistres admissibles \(securite-civile/aide-financiere-sinistres/sinistres-admissibles.html\)](#)

Dernière mise à jour : 22 février 2012

Québec 

(<http://www.gouv.qc.ca/FR/Pages/Accueil.aspx>)

© Gouvernement du Québec, 1996-2017 (<http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/copyright.php>)